



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2020-2021

CG/PK

P.V. FI 70

Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2021 (visioconférence)

Ordre du jour :

Echange de vues avec des représentants de Luxembourg for Finance (LFF) au sujet de l'évolution du secteur financier et les défis et perspectives futurs

*

Présents : M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Gilles Baum, M. François Benoy, M. Dan Biancalana, M. Sven Clement, M. Claude Haagen, Mme Josée Lorsché, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch remplaçant M. Georges Engel, M. Roy Reding, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler, M. Michel Wolter
Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué
M. Charles Margue, observateur

M. Nicolas Mackel, CEO de Luxembourg for Finance (LFF)
M. Philipp von Restorff, Deputy CEO de Luxembourg for Finance

Mme Caroline Guezennec, Mme Cristel Sousa, de l'Administration parlementaire

Excusé : M. Georges Engel

*

Présidence : M. André Bauler, Président de la Commission

*

En guise d'introduction, le Président de la Commission rappelle que la dernière entrevue avec les représentants de Luxembourg for Finance (LFF) au sujet de l'impact de la crise sanitaire sur le secteur financier et des perspectives de ce secteur a eu lieu le 11 septembre 2020. Il apparaît dès lors utile de s'enquérir de l'évolution du secteur financier au cours de la dernière année. Il ajoute qu'au cours de l'échange entre la Commission des Finances et du Budget et des représentants de l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL) le 20 septembre 2021, ces derniers ont évoqué des risques auxquels la place financière pourrait être confrontée à l'avenir. La Commission souhaite disposer des vues de LFF à ce sujet.

Le Président constate que nonobstant le fait que le secteur financier a bien résisté à la crise, il s'agit de ne pas perdre de vue qu'il est soumis à une forte concurrence internationale à différents niveaux dont celui de la fiscalité.

Il salue ensuite la campagne de communication « Eis Finanzplaaz » menée actuellement par LFF et qui a pour objectif de présenter et d'expliquer les différentes activités du secteur financier à la population du pays, ce secteur engendrant directement 25% des recettes fiscales du pays, 75% de l'ICC, 85% de l'IF et 100% de la taxe d'abonnement. Le secteur financier représente 50.000 emplois directs et au moins 77.000 emplois indirects.

Le Directeur de LFF apporte les informations suivantes :

- Grâce à la possibilité du recours au télétravail et au fait que les marchés financiers ont récupéré assez rapidement (après l'intervention massive des gouvernements et des banques centrales), l'activité du secteur financier n'a heureusement pas été fortement impactée par la crise de la COVID-19. Les dernières statistiques publiées par la CSSF témoignent d'une évolution positive, puisqu'actuellement les avoirs des fonds s'élèvent à environ 5.500 milliards d'euros, affichant ainsi une croissance d'environ 20% sur un an. Cette progression est due à l'évolution favorable des bourses au niveau international, entre autres, et pourrait apporter une recette supplémentaire au titre de la taxe d'abonnement d'environ 200 millions d'euros en 2021. Les avoirs sous gestion du « private banking » ont également augmenté pour atteindre 505 milliards d'euros dernièrement. Finalement, le secteur des assurances suit une tendance positive depuis deux ans déjà (malgré une légère baisse de la branche de l'assurance vie en 2020, rattrapée depuis lors).
- Le secteur de la finance durable progresse à grands pas : la Luxembourg Green Exchange lancée par la bourse de Luxembourg connaît un succès toujours croissant et fait ses preuves en tant que première plateforme mondiale dédiée aux valeurs durables et socialement responsables. En matière de fonds durables, l'ALFI a présenté, au mois de juin 2021, les résultats d'une étude qu'elle a réalisée en collaboration avec Morningstar et selon laquelle les fonds durables ont capté 52% des souscriptions nettes en 2020 et ont représenté 11% du total de l'encours des fonds domiciliés en Europe à la fin de 2020. Le Luxembourg se positionne comme leader sur ce segment, avec les fonds durables représentant 371 milliards d'euros à la fin de 2020 et capturant 44% des souscriptions nettes réalisées dans tous les domiciles européens en 2020.
- Malgré l'annonce, dans les médias, de différents plans sociaux ou de licenciements touchant le secteur financier, il est un fait que l'emploi dans ce secteur se porte bien en général. En effet, le secteur est en pleine transformation, engendrant l'inadéquation de certains profils et le recours indispensable à de nouveaux profils.
- L'évolution positive du secteur financier ne doit pas occulter les nombreux défis, dont par exemple celui de la compétition entre les places financières internationales, qu'il doit relever. Les places financières concurrentes œuvrent, en effet, sans répit à l'augmentation de leur attractivité à tous niveaux.

Un autre défi auquel le secteur financier doit faire face est celui de la mise en conformité à une réglementation en évolution et en augmentation constante depuis la dernière crise financière de 2008-2010. Cette réglementation étouffe les petits acteurs du secteur qui ont du mal à supporter les investissements que représente cette mise en conformité. Cette réalité alimente une tendance à la consolidation de certains acteurs de la place financière.

Un autre défi en relation avec la dernière crise financière est celui des taux d'intérêts extrêmement bas susceptibles d'avoir des effets positifs sur les bourses, mais des effets négatifs sur les marchés immobiliers ou sur les produits d'assurances fondés sur des taux plus élevés et dont la profitabilité est par conséquent menacée.

La digitalisation et l'essor de la finance durable représentent également des défis à plus long terme. La digitalisation modifie de fond en comble l'interaction entre les acteurs du secteur financier et leurs clients.

Il n'est pas certain que les projets de modification de la fiscalité au niveau international constituent vraiment un défi pour le secteur financier, puisque ces modifications sont génératrices d'un accroissement de besoins en services fiscaux et en expertise à tous niveaux dont le secteur financier regorge et qui contribue d'ailleurs majoritairement à l'attractivité de la place.

La place financière est en quelque sorte victime de son propre succès, que ce soit d'un point de vue quantitatif ou qualitatif, en ce sens que ses acteurs sont en permanence à la recherche de nouveaux talents et de nouveaux profils qu'il n'est pas facile à dénicher et à attirer, d'où d'indispensables recrutements à l'étranger. Il apparaît évident que l'offre de formations spécialisées doit être maintenue et étoffée. Le développement du secteur des finances durables pousse de nombreux acteurs de la place à offrir des formations dans ce domaine.

- La majorité des institutions/entreprises du secteur financier souhaite le retour des employés dans les bureaux et il s'agit dès lors de trouver des modèles de fonctionnement tenant compte de la non-vaccination de certains employés. L'avenir du télétravail dépendra des arrangements ou compromis passés entre employeurs et salariés.

Echange de vues :

- Suite à une intervention de M. André Bauler, le CEO de LFF précise que la campagne « Eis Finanzplaaz » sera poursuivie jusqu'en juin 2022 pour présenter et expliquer la place financière, d'une part, mais également pour intéresser la population (dont les futurs diplômés) aux emplois diversifiés qui y sont offerts, d'autre part.
- Quant à la part encore relativement faible (même si en forte progression) de la « finance durable » par rapport à l'ensemble des fonds investis, l'attention est attirée sur le fait que le secteur financier ne peut du jour au lendemain consacrer l'ensemble de ses moyens aux investissements durables, mais que ses investissements ont pour objectif de financer la transition de l'économie vers un modèle plus durable.
- M. Laurent Mosar évoque la surrégulation dont souffrent les acteurs du secteur financier et qui menace leur compétitivité. Il craint que la Suisse et la Grande-Bretagne par exemple ne profitent de cette surrégulation au sein de l'UE pour augmenter leur attractivité dans le secteur bancaire. M. Mosar exprime encore ses doutes quant à la mise en œuvre exagérée de certaines règles instaurées dans la lutte contre le blanchiment des capitaux.

Le CEO de LFF indique que les règlementations prises individuellement sont sans aucun doute justifiées et nécessaires pour combler des lacunes identifiées lors de la dernière crise financière, mais que c'est leur accumulation qui rend difficile leur mise en œuvre pour les acteurs de la place puisqu'elle exige de leur part qu'ils y consacrent une partie importante de leurs capacités financières et qu'elle augmente leurs besoins en effectifs spécialisés, et rares, en compliance et risk management. Il n'est évidemment pas possible de demander la levée de certaines règlementations, mais il pourrait être utile de procéder à une analyse des règlementations dans leur ensemble pour voir si, parmi elles, toutes ont effectivement été utiles jusqu'à présent.

- M. Mosar se soucie de la réputation de la place financière qui est non seulement critiquée à l'étranger (souvent par les pays concurrents du Luxembourg), mais également au sein même du pays (dans les médias et dans l'opinion publique). Selon lui, ces critiques sont

totalement injustifiées, puisque le Luxembourg n'est absolument pas un paradis fiscal et qu'il met scrupuleusement en œuvre les règles élaborées au niveau de l'UE. Si M. Mosar salue le travail de LFF en matière de promotion et de défense de la réputation de la place financière, il estime que des efforts supplémentaires devraient être fournis en agissant de manière plus offensive.

Le CEO de LFF affirme qu'il lui semble que certaines personnes (et certains médias) s'acharnent à ignorer les explications et les changements apportés à la réglementation en vigueur sur la place financière luxembourgeoise pour pouvoir continuer à dénigrer cette dernière. La plupart du temps, les critiques avancées par ces médias/personnes ne sont pas fondées sur des faits réels, mais plutôt sur des préjugés immuables à l'encontre de certains centres financiers. Les spécialistes du secteur financier en sont fort heureusement conscients.

- M. Mosar fait finalement allusion aux discussions actuelles portant sur l'incompatibilité des accords FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) avec les dispositions du RGPD (règlement général sur la protection des données) entré en vigueur en 2018. Il évoque la réponse fournie par le ministre des Finances à la question parlementaire n°4755 dans laquelle ce dernier explique qu'une approche coordonnée au niveau européen est considérée comme la plus adaptée afin de pleinement tenir compte du contexte ayant présidé à la mise en place des accords FATCA. M. Mosar est néanmoins d'avis que les résidents européens de nationalité américaine devraient avoir dès à présent droit à l'application des dispositions du RGPD à leur égard.

Le CEO de LFF confirme qu'il y a lieu de trouver une solution au niveau européen.

Luxembourg, le 5 octobre 2021

La Secrétaire-administrateur,
Caroline Guezennec

Le Président de la Commission des Finances
et du Budget,
André Bauler